

QUATRE CENT SOIXANTE-TROISIÈME SESSION**Mercredi le 13 décembre 2012**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 13 décembre 2012 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, Monsieur Yvon Brière, sont présents, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(2 voix)
Jacques Labrosse	Saint-Colomban (V)	(2 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Marc Gascon	Saint-Jérôme (V)	(5 voix)
Yvon Brière	Sainte-Sophie (SD)	(2 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Éric Brunet sont également présents.

7794-12 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement, à 14 heures, de procéder à l'ouverture de la présente séance.

ADOPTÉE

7795-12 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Reporter les points suivants à une séance ultérieure:

- 10a) à 10g).

Ajouter les points suivants :

- 13a) Résolution d'engagement de la MRC de La Rivière-du-Nord à transmettre, sur demande par résolution du conseil d'administration de l'organisme « Développement Durable Rivière du Nord (DDRDN) », une avance d'argent, au besoin, qui sera déduite de la quote-part prévue au mois d'avril, selon l'entente.
- 13b) Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier ou au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à mandater la firme « Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats » pour procéder à

l'obtention d'un jugement ou règlement de la Cour Supérieure pour l'annulation de la vente pour défaut de paiement de taxes dans le dossier : Serge Bleau – municipalité de Saint-Hippolyte.

- 13c) Renouvellement de contrat du chargé de projet en sécurité incendie.
- 13d) Entente à intervenir entre la Sûreté du Québec et la MRC de La Rivière-du-Nord pour la fourniture de service de police des municipalités de Prévost, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.
- 13e) Demande de location de salle (mensuelle) par le groupe « Galion ».
- 13f) Résolution pour nommer l'Union des municipalités du Québec (UMQ) comme mandataire en assurance collective dans le but d'un regroupement d'organismes municipaux.
- 13g) Renouvellement de mandat de services pour assistance technique et professionnelle en urbanisme pour l'exercice financier 2013.
- 13h) Résolution autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à représenter la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord auprès de l'organisme « Mesures alternatives des Vallées du Nord ».

ADOPTÉE

7796-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2012

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 28 novembre 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

7797-12

PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 6 décembre 2012, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Godin

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 6 DÉCEMBRE 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des activités financières pour l'exercice se terminant le 6 décembre 2012. Les membres du Conseil en prennent acte.

7798-12 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD, ET DE NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, À TITRE DE SUBSTITUT

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement de nommer M. Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger au conseil d'administration du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, et de nommer M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de substitut.

ADOPTÉE

7799-12 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ TECHNIQUE AGRICOLE, ET DE NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, À TITRE DE SUBSTITUT

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement de nommer M. Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger sur le comité technique agricole, et de nommer M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de substitut.

ADOPTÉE

7800-12 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE, ET DE NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, À TITRE DE SUBSTITUT

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement de nommer M. Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger sur le comité consultatif agricole, et de nommer M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de substitut.

ADOPTÉE

7801-12 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME DÉVELOPPEMENT DURABLE RIVIÈRE DU NORD, ET DE NOMMER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À TITRE DE SUBSTITUT

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement de nommer M. Éric Brunet, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger sur le conseil d'administration de l'organisme Développement Durable

Rivière du Nord, et de nommer M. Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de substitut.

ADOPTÉE

7802-12

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT « AFFAIRES » AU NOM DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Éric Brunet, à obtenir une carte de crédit « *Affaires* » au nom de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

7803-12

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE RELATIVE À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DES LOTS 2 760 386 ET PARTIE 2 760 546 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE TOTALE D'ENVIRON 27 332 MÈTRES CARRÉS

ATTENDU la demande auprès de la CPTAQ de la Municipalité de Sainte-Sophie pour l'exclusion de la zone agricole des lots P-2 760 386 et P-2 760 546;

ATTENDU que puisqu'il s'agit d'une demande touchant la zone agricole, le *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC a étudié la demande lors de sa réunion du 6 décembre 2012;

ATTENDU la présentation et les explications de Monsieur Alexandre Larouche, directeur du Service d'urbanisme et représentant de la Municipalité de Sainte-Sophie lors de ladite réunion;

ATTENDU que les emplacements visés par la demande, d'une superficie totale de 2,7 hectares (27 332 m²), sont déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU qu'après délibération, le *Comité consultatif agricole* (CCA) recommande l'appui à la demande visée par la Municipalité de Sainte-Sophie de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'exclusion de la zone pour les lots P-2 760 386 et P-2 760 546 de la Municipalité de Sainte-Sophie;

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'appuyer la recommandation du *Comité consultatif agricole* (CCA) suivant la résolution numéro 174-12, adoptée le 6 décembre 2012.

ADOPTÉE

7804-12

APPUI DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC DES LOTS 2 760 386 ET PARTIE 2 760 546 DU CADASTRE DU QUÉBEC, D'UNE SUPERFICIE TOTALE D'ENVIRON 27 332 MÈTRES CARRÉS

ATTENDU la présentation d'une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots P-2 760 386 et P-2 760 546 de la Municipalité de Sainte-Sophie;

ATTENDU la résolution de la Municipalité de Sainte-Sophie ainsi que le dépôt d'un document expliquant la nature du projet avec divers plans de localisation;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif Agricole (CCA) suivant la résolution numéro 174-12, adoptée le 6 décembre 2012.

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots P-2 760 386 et P-2 760 546 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

ADOPTÉE

7805-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-19

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-19 amendant le règlement sur le zonage numéro 601 afin :

- d'autoriser les services professionnels et commerciaux comme usages accessoires à l'habitation dans la zone H-255;
- d'interdire les travaux de déblai et de remblai dans la zone H-255;
- d'interdire les murs de soutènement de plus de 1 mètre de hauteur dans la zone H-255;
- de rendre obligatoire l'utilisation de blocs de béton décoratifs pour la construction de murs de soutènement.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 601-19 est présumé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-19 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7806-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-128

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-128 amendant le règlement sur le zonage numéro 0309-000 afin :

- d'agrandir la zone H-2194 à même une partie de la zone H-2195, d'autoriser les habitations multifamiliales jumelées de 4 à 20 logements et d'édicter des dispositions particulières pour la zone H-2194.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-128 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-128 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7807-12

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-147

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-147 amendant le règlement sur le zonage numéro 0309-000 afin :

- D'agrandir la zone H-200 à même une partie de la zone C-27.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-147 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-147 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7808-12 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-154**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-154 amendant le règlement sur le zonage numéro 0309-000 afin :

- d'autoriser spécifiquement l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (5511) » dans la zone C-2046.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-154 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-154 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7809-12 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-155**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-155 amendant le règlement sur le zonage numéro 0309-000 afin :

- d'agrandir la zone H-2244 à même une partie de la zone P-2195.1.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-155 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-155 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

7810-12

RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION 2013 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LE TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ORGANISME « TAC MRC RIVIÈRE-DU-NORD »

CONSIDÉRANT que l'organisme de transport « Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord » existe depuis de nombreuses années pour desservir les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT les besoins de transports collectifs de plus en plus grands des citoyens de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT l'intention des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie de continuer à offrir un service en transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le ministère des Transports du Québec dispose d'un programme d'aide gouvernementale en transport collectif à la hauteur de **CENT MILLE DOLLARS (100 000\$)** par année;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, pour l'année 2012, n'a toujours pas transmis à la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, la subvention de **CENT MILLE DOLLARS (100 000\$)** à ce jour, ce qui met en péril les opérations de l'organisme « TAC MRC Rivière-du-Nord » à offrir un transport de qualité à ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de verser la subvention pour l'année 2013 et suivantes, dans des délais plus raisonnables, dont la MRC a droit pour offrir un service de transport collectif plus efficace pour les personnes résidant sur son territoire (municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie).

ADOPTÉE

7811-12

RÉSOLUTION AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 25 000\$ PROVENANT DU PACTE RURAL RÉGIONAL POUR CONTRIBUER AU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA PISTE LINÉAIRE (SECTEUR CHEVREUIL)

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à utiliser les fonds provenant du pacte rural régional pour une dépense ne dépassant pas **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000\$)** pour l'élargissement de la piste linéaire (secteur chevreuil) (projet

de lien entre la sortie du Parc régional et le secteur "chevreuil" longeant le parc linéaire).

ADOPTÉE

7812-12

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD À TRANSMETTRE, SUR DEMANDE PAR RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME « DÉVELOPPEMENT DURABLE RIVIÈRE DU NORD (DDRDN), UNE AVANCE D'ARGENT, AU BESOIN, QUI SERA DÉDUITE LA QUOTE-PART PRÉVUE AU MOIS D'AVRIL, SELON L'ENTENTE

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'accorder une avance d'argent de l'ordre de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000\$)** sur réception de la demande de l'organisme « DDRDN » et il est convenu que ladite somme soit retranchée de la première quote-part prévue à l'entente signée entre la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et l'organisme « DDRDN ».

ADOPTÉE

7813-12

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À MANDATER LA FIRME « PRÉVOST, FORTIN, D'Aoust, AVOCATS » POUR PROCÉDER À L'OBTENTION D'UN JUGEMENT OU RÈGLEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR L'ANNULATION DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DANS LE DOSSIER : SERGE BLEAU – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

Il est proposé par M. le maire Bruno Laroche

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à mandater la firme « Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats » pour procéder à l'obtention d'un jugement de la Cour supérieure pour l'annulation de la vente pour défaut de paiement de taxes dans le dossier de M. Serge Bleau – municipalité de Saint-Hippolyte.

ADOPTÉE

7814-12

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. le maire Jacques Labrosse

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer le renouvellement du contrat de travail du chargé de projet en sécurité incendie, M. Pascal Grenier, pour l'exercice financier 2013.

ADOPTÉE

7815-12

ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE POLICE DES MUNICIPALITÉS DE PRÉVOST, SAINT-HIPPOLYTE ET SAINTE-SOPHIE

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente à intervenir pour la fourniture de service de police entre la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE (MENSUELLE) PAR LE GROUPE « GALION »

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande de location de salle par le groupe « Galion ». Les membres du Conseil en prennent acte.

7816-12

RÉSOLUTION POUR NOMMER L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) COMME MANDATAIRE EN ASSURANCE COLLECTIVE DANS LE BUT DE FORMER UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES MUNICIPAUX

ATTENDU que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord fait partie de ce regroupement;

ATTENDU que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur.

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

7817-12

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE SERVICES POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN URBANISME POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

ATTENDU qu'en début d'année 2012, un appel de services professionnels par invitation pour la fourniture de services professionnels en aménagement du territoire avait été fait ainsi que pour les années précédentes;

ATTENDU que la firme "Plania Inc." avait obtenu le contrat et que ce consultant est donc bien au fait de tous les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU l'embauche en date du 12 novembre 2012 du nouveau *Directeur général adjoint de la MRC*, dont une partie du mandat sera de coordonner et réaliser diverses tâches reliées à l'aménagement du territoire;

ATTENDU la *Proposition de service* en date du 11 décembre 2012 pour une assistance technique et professionnelle en urbanisme et en aménagement du territoire pour l'année 2013;

ATTENDU que cette *Proposition de service* est de moins de 25 000 \$ et que, par conséquent, la MRC de La Rivière du Nord peut octroyer le contrat de gré à gré.

Il est proposé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement :

- d'octroyer le mandat à la firme "Plania Inc." pour un montant de VINGT-UN MILLE CINQ CENT DOLLARS (21 500,00\$), excluant les taxes applicables;
- d'autoriser le préfet ou le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

7818-12

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AUPRÈS DE L'ORGANISME « MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD »

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à représenter la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord et devenir membre visionnaire corporatif de l'organisme « Mesures alternatives des Vallées du Nord ».

ADOPTÉE

7819-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 29, de lever la présente séance.

ADOPTÉE